

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT-sur-SAÔNE

Nombre de membres : afférents au Conseil : **23**
en exercice : **23**
qui ont délibéré : **21**

Date de la convocation : **7 décembre 2016**
Date d'affichage : **15 décembre 2016**

SÉANCE DU 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, et le 13 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur MARIOT Jean-Paul.

Jean PEPE a été élu secrétaire.

Présents : MARIOT Jean-Paul, PEPE Jean, CHAMPION Sybille, ARNOULD Emmanuel, LAVIEZ Édith, CERDAN Alain, MADIOT Éric, SIBILLE Jean-Marie, MONTEIL Angélique, MARCHAND Jean-Marie, CHRÉTIEN Jacky, PAULET Véronique, GARDIENNET Alain, ROUSSET Caroline, MORAND Annie, MARTIN Bernard, MAMET Dominique, BOURION Brigitte, JOYEUX Stéphane.

Procurations : CHAMBON Laurence à MADIOT Éric, FOISSOTTE Anne-Marie à PEPE Jean.

Absents : JABY Michelle, GASSE Vincent.

DÉLIBÉRATION 2016-090 : RÉVISION DU POS EN PLU

Par délibération en date du 18 décembre 2015 complétée par délibération du 26 février 2016, la Ville de PORT-sur-SAÔNE a décidé l'élaboration d'un PLU sur l'intégralité du territoire de la Ville, conformément à l'article L 151.1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Un appel public à la concurrence pour élaborer le PLU de la Ville de PORT-sur-SAÔNE a été réalisé le 19 juillet 2016 en précisant la date limite de réception des offres le vendredi 23 septembre 2016 à 12 h 00. L'ouverture des plis a été effectuée le jeudi 29 septembre 2016. La commission municipale a souhaité l'assistance de INGENIERIE70 pour procéder à l'analyse des offres.

Cinq candidats ont répondu à l'appel d'offres.

Après analyses technique et financière des offres, le classement s'établit de la façon suivante :

- 1/ VERDI
- 2/ IAD
- 3/ VIDAL/EMC
- 4/ RUEZ - ECOSCOPI
- 5/ GEO STUDIO/Préludes (éliminé de l'analyse car absence d'acte engagement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, décide de retenir la proposition du Cabinet VERDI pour une dépense estimée à 50.325,00 € HT.

Délibération rendue exécutoire par l'envoi en Préfecture et la publication le 15 décembre 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,
Le Maire,

